



**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS  
(95810)**

Date de convocation :  
22/03/2023

Date d'affichage :  
22/03/2023

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 12  
VOTANTS : 15

**OBJET :**

**Communauté de communes  
Sausseron-  
Impressionnistes : conven-  
tion pour la mise à disposi-  
tion d'un terrain communal  
dans le cadre de l'installation  
d'un équipement sportif  
d'intérêt communautaire (city  
stade)**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :  
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 095-219502135-20230329-092023-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 9/2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.*

*Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Eric CATHELINAUD, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Elodie HARDY, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY conseillers municipaux*

*Absents représentés : Angelo NORIS pouvoir à Carine ANNEQUIN ; Sylvia DURAND pouvoir à Brahim MOHA ; Véronique PARENT pouvoir à Eric CATHELINAUD ;  
Le quorum est atteint.*

*M. Elodie HARDY a été désignée secrétaire de séance*

Vu le projet de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes qui prévoit de financer l'installation de citypark / citystade dans plusieurs communes de la CCSI.

Considérant que ce citystade serait implanté sur les parcelles AH 33 et AH 124, situées derrière l'école.

Vu la demande présentée par la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes relative à la signature d'une convention pour la mise à disposition de terrain.

Il est nécessaire d'approuver l'installation de cet équipement sportif d'intérêt communautaire par la signature d'une convention pour la mise à disposition du terrain communal cadastré AH 33 et AH 124 situé derrière l'école.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions (M. Boucly, M. Pellé), 2 voix CONTRE (Mme Ressouches, Mme Fessy) et 11 voix POUR,**

APPROUVE l'installation d'un citystade financé par la CCSI sur le terrain communal cadastré AH 33 et AH 124.

AUTORISE le Maire à signer la convention afférente,

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Maire  
Brahim MOHA**

